



CAPI DU 19 DECEMBRE 2024

Déclaration liminaire

Monsieur le Président, mesdames messieurs les membre de la CAPI

Nous ne saurons aborder cette instance régionale sans évoquer la situation de Mayotte suite au passage dévastateur du cyclone CHIDO.

Force Ouvrière Justice réaffirme son soutien inconditionnel à l'ensemble des Mahoraises, des Mahorais, ainsi qu'à tous les fonctionnaires du ministère de la Justice touchés de près ou de loin par cette catastrophe naturelle sans précédent.

L'archipel de Mayotte se trouve aujourd'hui plongé dans la désolation et le chaos. Nous mesurons la gravité et l'exceptionnalité de la situation, le bilan humain et matériel s'annonce déjà lourd, et nous redoutons des conséquences encore plus dramatiques. De nombreuses familles sont en deuil, sinistrées, et des personnes demeurent portées disparues. Dans ces circonstances tragiques, il est ardu de recenser précisément l'ampleur des dégâts, et la solidarité s'organise avec difficulté, entravée par les problèmes d'accès.

Nos collègues exerçant en métropole éprouvent des difficultés à joindre leurs proches sur ce territoire éprouvé. Cette inquiétude, plus que légitime, appelle le ministère de la Justice à prendre toutes les mesures nécessaires pour rassurer nos collègues qui continuent d'assurer avec dévouement la continuité du service public.

Nous saluons l'initiative de l'administration pénitentiaire qui a mis en place, par l'action sociale, des aides d'urgence. D'ores et déjà **Force Ouvrière Justice** restera vigilante sur le renforcement de ces aides au fil des besoins.

Ainsi, peuvent être débloquées pour les agents résidents sur le département ou ceux résidents en métropole ayant conjoint ou conjointe sur le département :

- **Une aide forfaitaire de 4500 euros.**
- **Une aide alimentaire de 1300 euros**
- **Un prêt social de 2500 euros sans conditions de ressources.**

Ces aides sont accessibles via l'assistante sociale correspondant au lieu de résidence de l'agent. La procédure pour en bénéficier a été simplifiée avec deux justificatifs :

- **Une attestation du service social confirmant l'appartenance au ministère**
- **Une attestation des dégâts subis.**

Force Ouvrière Justice appelle à une solidarité nationale et pérenne pour apporter toute l'aide nécessaire à nos compatriotes. Nous sommes conscients que la reconstruction sera difficile au regard de l'étendue des dégâts tant humains que matériels. Mais ce 101 département Français fait preuve de résilience et se relèvera grâce à son courage remarquable pour bâtir un avenir meilleur.

Face à cette tragédie, **Force Ouvrière Justice** s'incline avec respect et sollicite une minute de silence en hommage aux victimes.

Adresse de l'UISP - FO : route départementale 927 chemin
vert 95524 Osny

Mail : uispparis@fojustice.fr

Tel : 0607022814 - 0646742400

UISP - FO Justice Paris
Le : 19/12/2024

